

## Communiqué de presse

### **Insolvabilité de FTI – ce que les consommatrices et les consommateurs doivent savoir**

**L'insolvabilité de FTI Touristik GmbH en Allemagne suscite également l'inquiétude des consommatrices et des consommateurs helvétiques. Quelque 10'000 clientes et clients en Suisse sont touchés par la faillite du voyageur. Mais les personnes qui ont effectué leur réservation via une agence de voyages sont entièrement couvertes par la garantie des fonds de la clientèle.**

**Zurich, 07.06.2024.** FTI Touristik GmbH, qui a son siège à Munich, a déposé le 3 juin une demande d'ouverture de procédure d'insolvabilité. À ce jour, FTI Touristik AG Suisse n'a pas encore déposé le bilan ni introduit une demande d'ouverture de procédure de faillite. Mais lorsque ce sera le cas, l'argent déjà versé par tous les clientes et clients ayant réservé leur voyage (voyages à forfait ou prestations individuelles) via une agence de voyages helvétique sera intégralement protégé – grâce à la loi sur les voyages à forfait et à la garantie des fonds de la clientèle, qui est obligatoire pour tous les membres de la Fédération Suisse du Voyage. Seules les personnes ayant réservé des prestations individuelles auprès de FTI sur internet devront vraisemblablement faire une croix sur les sommes qu'elles ont versées.

#### **Les agences de voyages offrent leur aide**

À l'heure actuelle, les agences de voyages travaillent d'arrache-pied pour annuler les réservations FTI avec un départ imminent et proposer/réserver des solutions alternatives. Tous les forfaits de voyage FTI avec départ jusqu'au 4 juillet 2024 inclus peuvent être annulés sans frais. Pour tous les départs après cette date, les agences de voyages proposent des alternatives et prennent en charge le paiement anticipé sans formalités. Elles veillent à ce que toutes les personnes qui souhaitent partir en vacances puissent le faire en toute sécurité.

#### **Les frais supplémentaires sur place sont pris en charge**

Étant donné que FTI Touristik GmbH, en faillite, est le principal fournisseur de voyages à forfait de FTI Suisse, des perturbations sont à prévoir pour les voyageuses et les voyageurs. Les vacancières et les vacanciers qui sont déjà à destination doivent se préparer à devoir payer sur place certaines des prestations de leur voyage à forfait, par exemple l'hôtel. Si le voyage FTI a été réservé via une agence de voyages suisse, il est impératif que les clientes et les clients conservent tous les justificatifs et les remettent à l'agence à leur retour – cette dernière se chargera d'obtenir le remboursement de tous les frais supplémentaires pour le client.

#### **Plus amples informations**

---

Martin Wittwer, président  
Fédération Suisse du Voyage (FSV)  
T: 079 215 80 26  
E: wittwer@srv.ch

Elisha Nicolas Schuetz, communication  
Fédération Suisse du Voyage (FSV)  
T: 044 487 30 50  
E: schuetz@srv.ch

### **Aucun/e client/e d'agence de voyages ne sera lésé/e**

Pour des raisons d'ordre juridique, il faut maintenant attendre de savoir si et quand FTI Touristik AG déposera le bilan. Dès que ce sera le cas, les organismes de garantie des fonds de la clientèle de la branche des voyages entreront en action. L'agence de voyages se chargera de leur fournir tous les documents requis et d'exiger le remboursement au nom du client sous la forme d'un service complet.

### **La valeur ajoutée d'une agence de voyages**

«L'insolvabilité de FTI Touristik GmbH est extrêmement regrettable et tragique pour les collaboratrices et les collaborateurs de la société», déclare Martin Wittwer, président de la FSV, en soulignant les avantages de la réservation par l'intermédiaire de professionnels : «Ce sont ces périodes difficiles qui mettent en évidence la valeur ajoutée d'une réservation via une agence de voyages. Tous les touristes confrontés aux terribles incendies de forêt à Rhodes l'été dernier ou à des événements similaires, et qui n'ont pas pu compter sur l'aide d'un/e expert/e en voyages, ne le savent que trop bien. Sans parler des innombrables passagers qui se sont retrouvés bloqués à l'étranger durant la pandémie.» Martin Wittwer en est convaincu : grâce à l'investissement et à la compétence de leurs personnes de confiance au sein de la branche des voyages, les clientes et les clients pourront malgré tout profiter de leurs vacances d'été bien méritées.

### **Plus amples informations**

---

Martin Wittwer, président  
Fédération Suisse du Voyage (FSV)  
T: 079 215 80 26  
E: wittwer@srv.ch

Elisha Nicolas Schuetz, communication  
Fédération Suisse du Voyage (FSV)  
T: 044 487 30 50  
E: schuetz@srv.ch